

**47<sup>e</sup> Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique****Déclaration du Canada****1. Introduction**

Monsieur le Président, au nom de la délégation du Canada, je vous félicite de votre élection à la présidence de la 47<sup>e</sup> Conférence et je vous assure, ainsi qu'au secrétariat, le soutien total de ma délégation pour faire de cette conférence une réussite.

Monsieur le Président, s'il est vrai que la sécurité nucléaire et la menace que constituent le terrorisme nucléaire étaient nettement au premier plan de nos préoccupations, lors de la dernière conférence générale, les événements des 12 derniers mois ont montré une fois de plus que l'apparition de menaces nouvelles ne fait pas forcément disparaître les anciennes. À cet égard, il est de la plus haute importance que la communauté internationale avec l'appui l'Agence persévère avec le maximum de vigueur dans leurs efforts de prévention de la prolifération des armes nucléaires, qui demeurent la menace la plus lourde qui pèse sur la paix et la sécurité internationales. Nous devons tirer les enseignements de l'expérience pour veiller à bien nous équiper pour repousser ces menaces, et nous devons faire nettement comprendre à ceux qui voudraient favoriser la prolifération qu'il n'y aura aucune tolérance face aux manquements aux normes et obligations internationales en matière de lutte contre la prolifération.

L'automne dernier, la Corée du Nord a avoué qu'elle avait un programme clandestin d'enrichissement de l'uranium pour produire des armes nucléaires, et elle a expulsé les inspecteurs de l'AIEA, qui n'a pu mener ses activités relatives aux garanties dans ce pays. Les inspections des armements ont repris en Iraq, où la guerre a ensuite été déclenchée, et la communauté internationale a exprimé de graves inquiétudes au sujet du programme nucléaire de l'Iran, pays qui a maintes fois manqué à ses obligations en matière de garanties. Tout cela a nettement ramené au premier plan des affaires mondiales la menace de la prolifération des armes nucléaires qui est à l'origine du TNP et de l'organisation unique en son genre qu'est l'Agence.

Le risque inquiétant de prolifération nucléaire dans les États et la menace à la sécurité que constitue le terrorisme international sont des réalités bien distinctes par leur nature et ils appellent des réactions et démarches différentes, mais il est clair dans les deux cas qu'il y a là un défi au régime international fondé sur des règles et à l'AIEA, en sa qualité d'organisation chargée des garanties et des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire aux termes des articles III et IV du TNP.

Monsieur le Président, c'est pour relever ce défi renouvelé que l'Agence et ses membres doivent saisir l'occasion qui leur est offerte de faire preuve de souplesse et d'invention –les thèmes de ma dernière intervention devant cette assemblée– pour s'adapter à la réalité nouvelle et complexe qui est la nôtre. La capacité d'adaptation est essentielle si nous voulons préserver un système crédible de garanties, de vérification et de sécurité qui est indispensable, si nous voulons continuer à utiliser la technologie nucléaire à des fins

pacifiques. Sans ces garanties crédibles, la coopération technique et les utilisations pacifiques du nucléaire ne pourront continuer.

Le budget marquant dont le Conseil recommande l'adoption à la Conférence générale montre clairement que, malgré nos divergences de vues, nous pouvons dégager un consensus lorsque nos intérêts communs sont en jeu. Cela témoigne de notre capacité, à titre de membres de la communauté internationale, de nous adapter à un contexte international en mutation et d'établir des priorités claires. Dans le reste de mon intervention, qu'on me permette, monsieur le Président, de préciser cette notion et d'expliquer comment l'Agence et ses membres peuvent atteindre cet objectif.

## **2. Renforcer les activités de l'Agence : garanties, vérification et sécurité**

Dans cette optique, monsieur le Président, je voudrais aborder certains des défis les plus lourds que nous avons maintenant à relever. Nous appuyons sans réserves la reprise des entretiens multilatéraux sur la situation qui existe actuellement en Corée du Nord, mais le Canada demeure extrêmement inquiet des mesures unilatérales et activités de ce pays au cours des derniers mois. Ce sont des violations flagrantes des normes internationales de non-prolifération. Ces mesures représentent une menace grave pour la paix et la sécurité régionales et internationales et pour la stabilité de la péninsule coréenne. Elles ont des conséquences non négligeables pour le TNP et les efforts mondiaux contre la prolifération des armes nucléaires et le système de garanties de l'Agence. Nous avons fortement exhorté la Corée du Nord à se conformer entièrement à ses obligations et à faire preuve de modération. Le Canada appuie activement les efforts internationaux qui sont déployés pour trouver une solution pacifique, ce qui comprend un dialogue direct avec Pyongyang. Le respect intégral par la Corée du Nord de toutes ses obligations internationales est une condition essentielle à l'épanouissement des relations du Canada avec ce pays et à une plus grande participation de Pyongyang à la communauté mondiale.

La crise suscitée par le programme nucléaire de la Corée du Nord met en lumière l'importance croissante d'une intervention efficace lorsque des États dérogent à leurs obligations aux termes du traité international. Depuis dix ans, la Corée du Nord est le plus bel exemple de comportement inadmissible. Depuis 1992, elle refuse de coopérer avec l'Agence pour que celle-ci puisse vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de sa déclaration initiale dans l'accord détaillé en matière de garanties. Bien que l'Agence ait pu observer le blocage du programme nucléaire connu de la Corée du Nord, d'après le cadre convenu en 1994, ce pays n'a pas honoré les engagements pris dans son accord relatif aux garanties.

En octobre dernier, la Corée du Nord a révélé qu'elle s'était également livrée à des activités non déclarées et clandestines d'enrichissement de l'uranium. Lorsqu'on lui a demandé de s'expliquer, la Corée du Nord a non seulement refusé de continuer à coopérer, mais elle a aussi ordonné aux inspecteurs de l'Agence de quitter le pays et elle a fait disparaître les mesures de vérification de l'Agence dans les établissements existants. Elle s'est ensuite engagée dans des activités nucléaires sans garanties, contrevenant directement à ses obligations aux termes du TNP. Aujourd'hui, il n'existe aucune capacité réelle de vérifier de façon indépendante l'état actuel des activités nucléaires de la Corée du Nord ou de confirmer les déclarations de son gouvernement.

La réaction de la communauté internationale deviendra une norme pour l'avenir. Si nous ne savons pas réagir efficacement devant des exemples aussi flagrants de manquement, d'autres pays qui pourraient s'engager dans la même voie ne manqueront pas d'en prendre note. Une réaction énergique lancera un message clair : la communauté internationale appliquera la « tolérance zéro » à ce genre de comportement, qui mine la stabilité internationale et, par conséquent, notre sécurité commune. Les États membres de l'Agence doivent également peser de tout leur poids pour soutenir le secrétariat et ses efforts en vue de vérifier réellement les obligations des États en matière de garanties et de résoudre les problèmes de manquement à ces obligations. Le Canada félicite le secrétariat de son travail et de la compétence dont il fait preuve pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.

Le Canada est profondément inquiet de l'ampleur et de la nature du programme nucléaire de l'Iran. Les deux rapports de l'AIEA ont fait ressortir une tendance claire, en Iran, à ne pas se conformer à l'accord relatif aux garanties. La preuve de l'existence d'uranium fortement enrichi et l'aveu par l'Iran que son programme d'enrichissement de l'uranium bénéficiait d'une aide étrangère, contrairement à ce que Téhéran avait d'abord soutenu, sont fort inquiétants et font apparaître le spectre de la prolifération horizontale. Les conclusions de l'AIEA sont fort troublantes et elles montrent que le problème nucléaire de l'Iran peut constituer une menace grave à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Monsieur le Président, l'importante résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil des gouverneurs vendredi dernier donne une indication ferme et claire à l'Iran et au reste du monde, et elle montre que les préoccupations au sujet du programme nucléaire de l'Iran sont bien fondées et largement partagées. Nous remarquons plus particulièrement que la résolution énumère une série de mesures qualifiées d'essentielles et urgentes que l'Iran doit prendre d'ici la fin d'octobre pour remédier à toutes les lacunes relevées dans l'application des normes et faire preuve d'une coopération parfaitement transparente et authentique avec l'Agence. Nous avons espéré une issue différente, mais la résolution représente néanmoins le type d'intervention décisive et unie qui doit compter, si nous voulons préserver la crédibilité de l'AIEA. Il faut voir là une autre indication encourageante montrant que l'Agence peut agir avec vigueur, et ne s'en prive pas, pour repousser les menaces qui pèsent sur le régime de non-prolifération nucléaire lorsque les circonstances le justifient.

Nous continuons d'exhorter l'Iran à conclure un protocole additionnel promptement et sans conditions préalables pour témoigner clairement de son authentique engagement à l'égard de la non-prolifération nucléaire. Toutefois, les progrès accomplis de ce côté ne doivent pas occulter la nécessité de s'attaquer aux graves problèmes de dérogation relevés par l'Agence, ni les mesures précisées dans la résolution du Conseil des gouverneurs. Nous exhortons l'Iran à saisir cette dernière occasion, à coopérer sans réserves avec l'AIEA et à manifester un engagement réel en matière de non-prolifération. Si l'Iran ne le fait, il faudra que l'AIEA saisisse promptement le Conseil de sécurité de l'ONU de ce problème.

Monsieur le Président, le Canada a soutenu fermement et activement les activités de l'AIEA que le Conseil de sécurité de l'ONU a commandées en Iraq. Les incertitudes qui subsistent au sujet des capacités nucléaires de l'Iraq doivent être dissipées, et le Canada a appuyé à fond le retour des inspecteurs de l'AIEA sur le terrain pour qu'ils puissent le faire. Il est regrettable que l'Agence n'ait pu s'acquitter de son mandat avant le déclenchement des

hostilités, d'autant plus qu'elle estimait avoir besoin de peu de temps pour établir une évaluation définitive. Le Canada continue également à penser que le rôle de l'Agence en Iraq est fort important, si nous voulons éviter le détournement de matières nucléaires et en assurer la sécurité, conformément à l'accord relatif aux garanties conclu entre la République d'Iraq et l'AIEA. Ces deux mandats distincts doivent être remplis si on veut que la communauté internationale obtienne une évaluation indépendante des capacités nucléaires de l'Iraq, s'assure qu'il y a eu un désarmement total et veille à ce que l'Iraq se conforme entièrement à ses obligations aux termes du TNP. À cet égard, nous nous félicitons de ce que le Conseil de sécurité ait l'intention de revoir les mandats de l'AIEA et de la COCOVINU, et il a hâte que les inspecteurs de l'AIEA puissent retourner sur le terrain.

Je voudrais en outre signaler que le Canada entretient toujours des inquiétudes parce que l'Inde, Israël et le Pakistan, trois États membres de l'AIEA n'ont toujours pas adhéré au TNP, pièce maîtresse du régime international de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Nous exhortons ces pays à adhérer à ce traité en qualité d'États non nucléarisés, sans conditions ni retards. Il s'agit là d'une exigence essentielle à la durabilité du cadre complexe qui appuie le régime multilatéral de non-prolifération et d'une obligation fondamentale pour être pleinement membre de la communauté internationale.

Monsieur le Président, au cours de l'année écoulée, nous avons beaucoup participé à l'élaboration d'un programme et d'un budget pour le prochain exercice biennal de l'Agence. Le projet de programme proposé par le directeur général au début du processus prévoyait des augmentations notables du budget de l'Agence, surtout pour répondre à ce que le directeur général a présenté comme un urgent besoin de ressources supplémentaires pour s'assurer que l'Agence puisse continuer à appliquer des garanties crédibles.

Le Canada a trouvé cette démarche longue et parfois difficile. Nous nous sommes écartés nettement de notre approche budgétaire de longue date et fort bien connue à l'égard des organisations internationales pour pouvoir soutenir complètement les importantes augmentations proposées dans les activités de l'Agence relatives aux garanties, à la vérification et à la sécurité. Cela a été rendu possible et obtenu dans le contexte du soutien que le Canada accorde depuis longtemps à l'AIEA et grâce à la reconnaissance du rôle crucial que l'Agence a joué et doit continuer de jouer pour repousser les menaces que font peser sur le monde la prolifération et le terrorisme nucléaires.

La démarche a nécessité de longues négociations entre les États membres, une étude attentive, de la part du comité du programme et du budget ainsi que du Conseil des gouverneurs, et un effort remarquable du secrétariat, qui a dû réviser et adapter son projet de programme et de budget pour répondre aux préoccupations des États membres et tenir compte avec exactitude du consensus émergent de ces négociations.

À ce propos, monsieur le Président, je tiens à remercier le personnel de l'Agence de son professionnalisme et à féliciter mon amie et collègue, Son Excellence l'ambassadrice Nabeela Almulla, de son dévouement et de son travail acharné tout au long du processus, à titre de présidente du Conseil. Je remercie également les ambassadeurs du Pérou, de l'Australie et de l'Espagne, Leurs Excellences Javier Paulinich, Max Hughes et Antonio Núñez, qui ont coprésidé le groupe de travail officieux à participation non limitée chargé du programme et du budget. Ils ont réussi, à force de travail et de persévérance, à conclure un

accord acceptable pour toutes les parties, soit la proposition globale que le Conseil des gouverneurs vient d'accepter.

L'aboutissement de cette démarche, que la Conférence générale sera invitée à ratifier cette semaine, est un compromis qui répond aux besoins de l'Agence. L'accord prévoit, sur les quatre prochaines années, des augmentations de plus de 25 millions de dollars américains du budget de l'Agence. Il s'agit d'une hausse de 10,2 % par rapport à 2003. C'est là une nette rupture avec la croissance réelle nulle dont l'Agence a dû se contenter au cours des 15 dernières années.

S'il est vrai que la majeure partie de ces nouvelles recettes, soit environ 19,4 millions de dollars américains, est destinée, avec raison selon nous, à soutenir les activités de l'Agence relatives aux garanties et à la vérification, près de 6 millions ont également été affectés à d'autres parties du programme de l'Agence auxquelles, le Canada en demeure convaincu, aurait dû continuer de s'appliquer un régime de croissance nominale nulle. En outre, nous remarquons que seulement 280 000 \$ US ont été ajoutés pour la gestion des activités de l'Agence en matière de sécurité nucléaire. Nous nous félicitons de cette augmentation qui aidera le secrétariat à appliquer le plan d'action en sécurité nucléaire, mais nous croyons toujours que ce programme devrait être englobé dans le budget ordinaire de l'Agence. Nous craignons qu'on ne puisse soutenir à long terme cette tendance à recourir à des contributions extrabudgétaires. Malgré tout, le Canada versera 2,9 millions de dollars américains de plus pour les activités de l'Agence en matière de sécurité, comme notre premier ministre l'a annoncé à Saint-Petersbourg cette année. Cette contribution supplémentaire, qui place le Canada au deuxième rang des donateurs au fonds de sécurité nucléaire, découle de notre engagement à l'égard du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Ce partenariat est un important engagement international visant à empêcher que les terroristes n'acquière des armes de destruction massive.

Monsieur le Président, même si le Canada n'a pas élevé d'objection contre la proposition globale et s'est joint au consensus, nous craignons que certaines de ces mesures ne soient à long terme préjudiciables pour l'Agence et ses membres. Plus particulièrement, nous redoutons que l'indexation proposée des objectifs futurs du fonds de coopération technique en fonction de la progression du budget ordinaire ne crée un critère arbitraire dans le financement du programme de coopération technique de l'Agence. Les contributions au fonds sont volontaires, et les objectifs devraient être fondés sur les besoins qui ont été définis et les résultats escomptés, et motivés par un engagement authentique, chez tous les membres, à soutenir le développement international par la coopération technique.

Le Canada s'inquiète aussi de la suspension proposée, en 2004, des contributions statutaires. Nous voyons là un mécanisme important, propre à garantir un certain niveau d'engagement à l'égard du développement durable de la part des États membres qui bénéficient d'une coopération technique. C'est pourquoi nous invitons tous les États membres à appuyer le rétablissement de ce dispositif en 2005. Enfin, nous sommes également préoccupés par la décision de retarder la suppression de la protection, surtout pour les États de la catégorie 1. L'existence de garanties crédibles est essentielle pour le régime de non-prolifération, et pour la paix et la sécurité pour tous. Nous encourageons donc tous les membres de catégorie 1 à renoncer à cette « protection » le plus tôt possible.

Monsieur le Président, dans le contexte actuel, le Canada continue d'appuyer vigoureusement l'élaboration et la mise en oeuvre d'un régime renforcé de garanties. C'est pourquoi il a approuvé la récente augmentation du budget destiné aux activités de l'Agence relatives aux garanties, à la vérification et à la sécurité. Néanmoins, nous continuons d'insister sur la nécessité que les garanties soient efficaces et efficientes et sur l'importance de garanties intégrées et du protocole additionnel, si nous voulons atteindre cet objectif.

À ce propos, le Canada se félicite du fait que l'élaboration et la mise en oeuvre de garanties intégrées restent l'un des principaux objectifs de l'Agence. Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire avant que l'Agence et les États membres ne puissent profiter des pleins avantages liés à l'application de garanties intégrées. Le Canada n'en continue pas moins de coopérer avec l'Agence à cet égard. Un travail constructif s'accomplit sur l'élaboration d'approches souples au niveau des États, la recherche de solutions pour aider à alléger le coût des transports en stockage à sec et l'application d'approches innovatrices. Le Canada travaille en étroite collaboration avec le secrétariat en vue de la transition à des garanties intégrées, et il encourage l'Agence à appliquer dans les meilleurs délais les garanties intégrées dans les États membres qui ont un protocole additionnel, où on peut avoir des assurances au sujet du non-détournement des matières nucléaires à partir des activités déclarées et de l'absence de matières et d'activités nucléaires non déclarées. Nous nous attendons à ce que les ressources supplémentaires pour les garanties et la vérification qui se trouvent dans le programme et le budget de 2004-2005 aident l'Agence à trouver comment déployer ses moyens et ses ressources pour contrer plus efficacement les menaces les plus graves qui pèsent sur le régime de non-prolifération dans le cadre d'un examen dûment autorisé des garanties.

Monsieur le Président, tout au long de nos discussions sur le programme et le budget, le Canada a considéré les augmentations de budget proposées dans le grand programme 4 comme une belle occasion de revoir les méthodes de travail et critères relatifs aux garanties afin de rendre plus souple et plus efficace le système de garanties de l'AIEA et en préserver ainsi la crédibilité. Le Canada est d'avis que l'injection de nouvelles ressources pour les garanties doit se traduire par une amélioration des garanties et non uniquement par une augmentation de leur nombre : il faut une amélioration qualitative aussi bien que quantitative. Nous croyons que le prochain examen devrait être axé sur l'aspect technique et la politique des garanties et de la vérification et explorer et recommander à l'Agence des moyens de s'assurer qu'elle prend les mesures qui s'imposent et au bon endroit.

Le Groupe consultatif permanent sur la mise en oeuvre des garanties est, selon nous, l'instance idéale pour se charger de cet examen. Nous croyons que, à titre de groupe indépendant, il a la capacité voulue et possède le mandat clair de présenter au directeur général des conseils objectifs et constructifs. Nous sommes donc heureux que le directeur général ait récemment demandé à ce groupe consultatif d'entreprendre ce travail essentiel. Le groupe a montré par le passé qu'il était capable de donner des aperçus précieux sur les moyens de renforcer et d'améliorer le régime de garanties et nous avons bon espoir qu'il continuera à le faire à l'avenir. Nous espérons qu'il découlera de ce travail de précieuses recommandations, à la fois innovatrices et perspicaces, sur l'amélioration des garanties pour que nous puissions relever les défis actuels et futurs en matière de non-prolifération.

Les défis que doivent maintenant relever l'Agence et le régime de non-prolifération exigent une pensée neuve et des approches innovatrices, si nous voulons nous attaquer aux problèmes de manquement, d'application et d'accès aux utilisations pacifiques du nucléaire. Le Canada a toujours été un fervent partisan d'une approche internationale fondée sur des règles pour repousser les menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales. Toutefois, même s'il est de la plus haute importance que la communauté internationale continue de rechercher une adhésion universelle au régime de non-prolifération des armes nucléaires – surtout le TNP – et des garanties renforcées, les États membres doivent prendre conscience que la signature et la ratification des textes internationaux ne suffisent pas à nous assurer les avantages découlant de ces engagements. Il est également essentiel d'avoir une mise en oeuvre efficace, un respect intégral et une transparence parfaite. Sans ces éléments, sans un engagement politique ferme et soutenu au régime de non-prolifération, ces textes juridiques ne peuvent être des garanties suffisantes que tel État aura pleinement accès à une coopération nucléaire pacifique. Il est donc dans l'intérêt de tous les États membres que l'Agence soit parfaitement équipée des moyens adaptés et efficaces nécessaires pour s'acquitter de son mandat aux termes de l'article III du TNP, s'ils veulent prétendre aux avantages de l'article IV, y compris des moyens de s'attaquer comme il se doit à certains des défis de l'heure, dont j'ai parlé tout à l'heure, et aux autres défis qui pourraient surgir à l'avenir. Si nous voulons profiter pleinement des bienfaits, sur les plans médical, environnemental et économique, des utilisations pacifiques de la technologie nucléaire, il est essentiel que soit respectée cette condition fondamentale. À cet égard, il importe que nous agissions rapidement pour que le protocole additionnel devienne une exigence clé pour fournir de nouveaux approvisionnements aux États qui n'ont pas d'armes nucléaires. Nous croyons aussi qu'il est important et opportun de considérer la nécessité d'autres mesures dans les cas où des préoccupations ont surgi au sujet de certaines activités du domaine nucléaire qui présentent des risques de prolifération.

### **3. Soutenir l'utilisation pacifique et sans danger de la technologie nucléaire**

Monsieur le Président, le Canada appuie sans réserves et reconnaît les utilisations pacifiques bénéfiques de la technologie nucléaire et le rôle important joué par l'AIEA à cet égard. Toutefois, comme je l'ai déjà fait observer, nous croyons que la coopération nucléaire doit être strictement confinée dans un cadre de non-prolifération, de sécurité et de sûreté. Sans ces éléments essentiels, les utilisations pacifiques et sans danger de la technologie nucléaire ne sauraient être maintenues. Après avoir parlé de la non-prolifération et de la sécurité, je voudrais maintenant dire un mot de la sûreté.

Monsieur le Président, l'AIEA souhaite que ses normes de sûreté deviennent la référence dans les établissements et activités utilisant le nucléaire et où il y a des radiations. Il s'agit d'un objectif qui reçoit un soutien total du Canada. Nous croyons que les normes de sûreté de l'AIEA servent de référence commune pour les exigences en matière de sûreté dans les programmes nationaux de réglementation et qu'elles doivent, dans toute la mesure du possible, être intégrées, avec des renvois, aux lois, réglementations et normes nationales. Pour promouvoir une large acceptation et une large utilisation, les normes de l'AIEA devraient donner l'assurance d'un faible risque d'effets sur la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement, autant d'éléments qui sont des conditions importantes et nécessaires pour pérenniser les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire.

Monsieur le Président, pour poursuivre à propos de la sûreté nucléaire, j'annonce avec plaisir que le rapport national du Canada en vue de la première réunion d'examen de la Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible irradié et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs a été soumis à l'AIEA le 5 mai 2003. Les représentants canadiens préparent avec soin la participation du Canada à la réunion d'examen qui aura lieu en novembre prochain. Ce sera là une occasion sans précédent, pour les États parties à la Convention de mettre en commun de l'information et des expériences concernant cette partie importante du cycle du combustible nucléaire. Nous prévoyons que la conférence d'examen servira à faire progresser la sûreté nucléaire dans le monde entier, et nous exhortons les États membres qui ne l'ont pas à signer et à ratifier la Convention commune.

Monsieur le Président, je voudrais, pour passer maintenant à l'énergie nucléaire, commencer par réitérer le solide appui du Canada à l'utilisation de l'énergie nucléaire et des technologies nucléaires à des fins pacifiques. Comme je l'ai déjà dit, le Canada encourage la collaboration internationale, et nous reconnaissons le rôle vital de l'Agence lorsqu'il s'agit de faciliter cette collaboration. En ce qui concerne la scène nucléaire au Canada et notre coopération internationale, il y a eu au cours de l'année écoulée un certain nombre de faits nouveaux et de réalisations importantes.

Il y a quelques semaines, monsieur le Président, quelque 50 millions d'Ontariens et d'Américains de l'Est ont subi les effets d'une panne d'électricité complète. Un groupe de travail canado-américain de haut niveau a commencé son enquête sur cette panne. Le fait que ce groupe de travail étudiera les questions nucléaires révèle clairement l'importance du nucléaire dans le réseau électrique hautement intégré de nos deux pays et montre qu'il importe de maintenir la coopération internationale et la sécurité de l'approvisionnement dans ce secteur.

Au Canada, l'utilisation de l'énergie nucléaire constitue le fondement de notre très important secteur nucléaire, qui s'étend à la quasi-totalité du cycle du combustible nucléaire. La dynamique industrie nucléaire du Canada s'est développée avec le soutien de mon gouvernement, qui reconnaît depuis longtemps l'importance vitale de la technologie nucléaire comme source d'énergie sûre. Notre vision clairvoyante tient compte à la fois des réalités à court terme et du potentiel à plus long terme. Nous croyons toujours que l'Agence a un rôle vital à jouer pour aider la communauté internationale à s'attaquer aux problèmes d'aujourd'hui, en facilitant la collaboration internationale et en la sensibilisant aux nombreux avantages prometteurs des technologies existantes et des nouvelles technologies innovatrices.

Au fur et à mesure que nous avançons, il devient absolument clair que l'innovation – R-D, génie, relations internationales, structures organisationnelles – est une exigence absolue pour l'avenir de l'énergie nucléaire. Il y a une abondance de défis à relever et d'occasions à saisir. Nous accomplissons des progrès notables. Cette année, nous avons vu se terminer avec succès la phase 1a du projet INPRO, grâce en grande partie aux efforts attentifs et au dévouement du secrétariat et de nombreux États membres du projet INPRO, dont le Canada. Des progrès considérables sont également accomplis au Forum international Génération IV. Le Canada a hâte de voir les nouveaux progrès accomplis dans ces deux initiatives importantes et il souhaite insister sur la nécessité d'une étroite collaboration, sans dédoublement des efforts, entre le projet INPRO et le FIG, qui devraient être

complémentaires l'un de l'autre, concourant à leur objectif commun qui est d'accomplir des percées à long terme dans l'énergie nucléaire et le cycle du combustible.

Monsieur le Président, je suis heureux de signaler que, au Canada, Énergie atomique du Canada Limitée et ses partenaires accomplissent de bon progrès dans la conception, l'ingénierie et les licences du réacteur CANDU avancé, également appelé ACR. Ce réacteur conserve les éléments de sécurité éprouvés de la technologie CANDU et intègre de nouvelles améliorations pour abréger la durée de la construction et abaisser les coûts d'immobilisation.

Les mesures et approches innovatrices appliquées dans l'ACR sont fondées sur une expérience pertinente réelle. À cet égard, nous sommes heureux de faire savoir que la troisième centrale nucléaire de Qinshan, en Chine, a été achevée avec un très grand succès. Ces deux réacteurs CANDU sont entrés en service sans dépassement de budget, 43 et 112 jours respectivement avant la date prévue. Mon gouvernement est très fier de l'éclatant succès de ce projet majeur, succès attribuable au travail acharné et au dévouement de toutes les personnes en cause, notamment en Chine.

Pour passer maintenant à la gestion des connaissances nucléaires, monsieur le Président, je voudrais rappeler que ma délégation demeure convaincue que cela est toujours une question internationale hautement prioritaire. L'an dernier, à l'instigation du Canada, la Conférence générale a adopté une résolution sur les connaissances nucléaires. Nous prenons volontiers acte des diverses mesures que le directeur général et le secrétariat ont prises pour donner suite à cette résolution. Nous sommes toujours convaincus que la question est importante et qu'il faut continuer de faire porter des efforts là-dessus. Par conséquent, nous présenterons une résolution de suivi sur les connaissances nucléaires et nous espérons qu'elle recueillera un soutien aussi ferme, voire plus ferme, que l'an dernier.

Monsieur le Président, avant de conclure, je voudrais exprimer le soutien de mon pays à la République de Corée pour les efforts qu'elle continue de déployer pour faire modifier l'article VI des statuts de l'Agence. Le Canada a joué un rôle central dans la recherche du compromis à la 43<sup>e</sup> Conférence générale, qui a abouti à une représentation accrue et à des groupements régionaux. Pour que la modification entre en vigueur, elle doit être acceptée par les deux tiers des États membres, mais seulement le quart d'entre eux ont déposé leur instrument d'acceptation. Nous les invitons tous instamment à ratifier la modification proposée à l'article VI sans tarder.

#### **4. Conclusion**

Pour terminer, monsieur le Président, permettez-moi de réaffirmer l'engagement solide du Canada envers l'Agence et sa mission, qui est de faire progresser l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la contribution de la science et de la technologie du nucléaire à la cause de la santé et de la prospérité dans le monde entier. Comme il est évident qu'une des caractéristiques prédominantes du contexte international d'aujourd'hui est l'accélération du changement, nous croyons que, à l'avenir, les défis et les occasions se multiplieront pour l'AIEA, ce qui l'obligera à s'adapter rapidement et efficacement. Toutefois, le plus important est peut-être que le maintien de la crédibilité de l'AIEA repose sur sa capacité de s'attaquer efficacement aux lourds défis qui se posent à elle en matière de

non-prolifération. C'est seulement lorsque nous aurons des assurances pleinement satisfaisantes et vérifiables sur les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire que nous pourrons propager avec confiance cette technologie magnifique. Nous ne demandons pas mieux que de travailler avec l'Agence et les États qui en sont membres pour tenter d'atteindre cet objectif

Merci.